

Médico-social Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)

PCPE Horizons

Caen

CONTACT

PCPE Horizons
7 bis avenue du Président Coty
14000 Caen
Tél. : 09 82 22 67 94
E-mail : horizons@rsva.fr
Site web :
https://rsva.fr/etre-accompagne/pole-de-competences-et-de-prestations-externalisees/

ÉQUIPES

Président / Présidente

Monsieur Pascal CRÉTÉ

Directeur / Directrice

Madame Paméla LE MAGNEN - Directrice | Madame Mélanie BELLEC - Coordinatrice du PCPE

Équipe éducative

Professionnels référents de situation (psychologues)

Services généraux

Responsable de pôle de parcours, coordinateur technique et administratif, assistantes de coordination

PUBLIC

Type de handicap

- Toutes situations de handicap

Tout âge, tout handicap

DESCRIPTIF

Missions

L'objectif d'un PCPE est d'offrir une réponse aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants, dans une visée inclusive. Il vient compléter et renforcer l'offre existante pour anticiper et prévenir les ruptures de parcours. Le dispositif peut être mobilisé dans certaines situations considérées comme critiques, sans solutions adaptées, ou par choix d'être accompagné à domicile. S'inscrivant dans la démarche du « zéro sans solution », il est organisé en partenariat avec les acteurs du soin et de l'accompagnement, pour assurer une intervention en proximité, sur les lieux de vie des personnes accompagnées.

Activités

L'agence régionale de santé (ARS) de Normandie a désigné en 2018 le RSVA opérateur pour le déploiement du PCPE sur les territoires du Calvados, de la Manche et de l'Orne. En lien étroit avec les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), nous nous appuyons sur des partenaires et prestataires locaux. Ce modèle de fonctionnement permet la mise en place d'un accompagnement individualisé souple et coordonné en direction de personnes n'ayant pas de réponse – partielle ou totale – adaptée à leurs besoins.

Adaptations proposées

Le PCPE « Horizons » a vocation à accompagner : les enfants, les jeunes et les adultes ; en situation de handicap, quel qu'il soit, avec une attention particulière pour les personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme, conformément à l'instruction ministérielle ; sur leur lieu de vie : à domicile, au domicile de tiers, au sein d'une famille d'accueil, d'une structure relevant de l'aide sociale ou à titre exceptionnel au sein d'une structure sanitaire. Une demande de suivi individuel peut être formulée à l'initiative d'un aidant ou de la MDPH, *via* une notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Modalités de prise de RDV

- Téléphone
- E-mail

Aire d'intervention

- Calvados
- Manche
- Orne

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Dépliant horizons
Dernière mise à jour le 18 novembre 2026

Lien de la fiche sur le site RSVA : https://rsva.fr/acteurs/pcpe-horizons/